

1508 (1^{er} DÉCEMBRE).

Blois.

Mandement par lequel le Roy a remis sus la monn^e de Villefranche en Rouergue.

L'atelier avait été fermé au mois de novembre précédent. Sur les instances des habitants, le Roi le rouvre.

Loys, etc., ordonnons que nostred. monn^e de Villefranche sera restablie, reduicte et remise en lad. ville de Villefranche sur le rapport favorable de Loys de Poncher, trésorier de France, et de Guillaume Bonneil, général m^e des monn^{es}.

Cette ordonnance est enregistrée en la chambre des monn^{es} le 23 janvier 1508.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 60, fol. 181 v^o et 182 r^o et v^o, et Z, 1^b, 62, fol. 117 r^o. — Sorb., H, 1, 13, n^o 173, fol. 18 r^o.)